

MAIRIE DE BRENS

➤ **Séance du 28 janvier 2019**

COMPTE-RENDU
de la REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit janvier, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Brens, dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la Présidence de M. Michel TERRAL, Maire.

Présents :

M. TERRAL, Maire.

MM. SALVADOR, TERRASSIÉ, DAL MOLIN, Mme ITRAC Adjoint

Mmes RANJEVA, BODHUIN, MANDIRAC, BLANC,

MM. MOSTARDI, BOUCHER, BONNEMAIN, BESNARD, BOUSQUET, BONNEFOI, Conseillers Municipaux

Excusées :

Mme AUSSENAC qui a donné procuration à M. DAL MOLIN

Mme METGE qui a donné procuration à M. MOSTARDI

Mme FALCO qui a donné procuration à M. TERRASSIE

Absent : M. RABEAU

Date de la Convocation : 24 janvier 2019

Secrétaire de séance : Mme RANJEVA Catherine

M. le Maire ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la séance précédente, dont un exemplaire a été adressé à chaque élu, à l'approbation de l'Assemblée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire apporte certaines informations :

- concernant le projet d'achat du tracteur, l'entreprise CAUQUIL a accepté la garantie de 6 mois à compter du 1^{er} mai 2019.
- projet assainissement St-Fons :
 - le RDV pour les visites des 3 stations d'épuration de type filtre planté de roseaux est fixé au jeudi 7 février 2019 à 9 h à la mairie de Loupiac.
 - la commune de Montans est favorable à l'éventualité d'un raccordement sur le site de Montans (modalités techniques et acquisition foncière à prévoir),
 - M. le Maire doit rencontrer le propriétaire d'une parcelle de 1 700 m² à proximité du site de la station actuelle, en vue d'une autre possibilité d'implantation de la nouvelle station.

Il rappelle sa volonté de réaliser cette opération en 2019 avant le transfert de compétence à la Communauté d'agglomération.

- la 1^{ère} réunion relative au projet de contrat territorial pour la définition des grands axes s'est tenue le 25 janvier.
- la consultation pour une étude géotechnique rue du Tailleur est en cours.

I – ETAT DES RESTES À RÉALISER 2018

Délibération 01/2019

M. le Maire soumet à l'Assemblée l'état des restes à réaliser en dépenses et en recettes sur l'exercice 2019 conformément aux propositions de l'inter commission du 24 janvier 2019 :

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 28 janvier 2019

1- BUDGET PRINCIPAL

- Section Investissement

<u>Opération</u>	<u>Dépenses</u>	
	n° 236 – Matériel et outillage divers	1 255.87 €
	n° 245 – Aménagement et transactions voirie	4 219.93 €
	n° 295 – Dénomination/Numérotation rues	575.93 €
	n° 345 – Informatique Mairie	3 639.56 €
	n° 363 – Brens village étape	1 007.14 €
	n° 381 – Signalisation	437.85 €
	n° 395 – Restauration mobilier église	10 693.20 €
	n° 408 - Achat terrain Fontbaralière	4 800.00 €
	n° 409 – Modification P.L.U	6 350.00 €
	n° 413 – Accessibilité	2 921.00 €
	n° 414 – Ensemble mobilier	568.83 €
	n° 415 – Sentier de randonnée	2 000.00 €
	n° 416 – Liaisons douces	3 830.40 €
	n° 417 – Réaménagement 1 ^{er} étage Mairie	324 500.50 €
	n° 422 – Eclairage public (LED)	11 000.00 €
	n° 423 – Eclairage public Lendrevié basse	3 800.00 €
	n° 424 – Enfouissement réseau téléphonique Lendrevié basse	18 000.00 €
	n° 425 – Liaison douce RD 13	31 500.00 €
	n° 426 – Etude aménagement cœur de village	15 000.00 €
	n° 427 – Confortement rue du Tailleur	5 000.00 €

TOTAL DEPENSES (à reporter en 2019) :

451 100.21 €

<u>Emprunt</u>	<u>Recettes</u>	
	n° 412 – Défense incendie le Buquet	240 933.00 €
	n° 417 – Réaménagement mairie	8 888.00 €
	n° 422 – Eclairage public durable (LED)	148 883.00 €
	n° 425 – Liaison douce RD 13	4 867.00 €
		11 000.00 €

TOTAL RECETTES (à reporter en 2019)

424 782.00 €

- Section Fonctionnement = Néant

2- BUDGET ASSAINISSEMENT

- Section Investissement

<u>Opération</u>	<u>Dépenses</u>	
	n° 33 – Reprise de raccordements	7 949.58 €
	n° 34 – Nouveaux raccordements	10 335.95 €
	n° 41 – Station d'épuration route de Montans	192 430.15 €
	n° 44 – Réhabilitation réseau RD 87	5 709.56 €

TOTAL DEPENSES (à reporter en 2019)

216 425.24 €

<u>Emprunt</u>	<u>Recettes</u>	
		30 000.00 €

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 28 janvier 2019

TOTAL RECETTES (à reporter en 2019)

30 000.00 €

- Section Fonctionnement = Néant

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **adopte les états des restes à réaliser 2018** du budget principal et du budget assainissement à reporter en 2019,
- **autorise M. le Maire à signer** ces états et à poursuivre le règlement des dépenses dans la limite des crédits reportés et le recouvrement des recettes,
- **dit que ces crédits seront repris au budget 2019.**

(*) Mme MANDIRAC fait part du mauvais état de la route des stades.

La commission voirie se réunira le 29/01/2019 pour recenser les besoins de travaux de voirie.

La réfection de ce chemin est déjà prévue.

II – SÉCURISATION DU VILLAGE – DEMANDES DE SUBVENTIONS

Délibération 02/2019

- Demande de dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2019) – Catégorie 1 Soutenir les projets contribuant notamment au développement durable – Travaux sur les ouvrages de franchissement routier
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police

La commune s'est engagée dans une démarche de développement durable portant notamment sur la sécurisation et la réalisation des liaisons douces. Elle a sollicité les services du Département pour élaborer un projet d'ensemble pour modérer la vitesse au cœur du bourg sur les routes départementales RD 4, RD 13 et RD 964.

M. le Maire présente à l'assemblée le projet dont le montant s'élève à 36 415,00 € HT soit 43 698,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité 17 pour (dont 2 représentés), 1 abstention (Représenté):

- **approuve l'opération sus visée**
- **décide de solliciter :**
 - **une participation de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR 2019) au taux de 50 % sur le montant du projet,**
 - **une subvention auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police au taux de 30 %,**
 - **approuve le plan de financement prévisionnel de cette opération :**
 - **ETAT (DETR 2019) 36 415 € x 50 % = 18 207.50 € HT**
 - **Département 36 415 € x 30 % = 10 924.50 € HT**
 - **Part communale = 7 283.00 € HT (14 566.00 € TTC)**

III – CONVENTION DE PASSAGE – SENTIER DE RANDONNÉE PEDESTRE

Délibération 03/2019

- CONVENTION DE PASSAGE D'UN CHEMIN DE RANDONNÉE PÉDESTRE SUR DES PARCELLES PRIVÉES, RELIANT LA RUE DES RIVES AU CHEMIN DE FONGARRIGUE

MAIRIE DE BRENS

➤ **Séance du 28 janvier 2019**

M. le Maire rappelle :

- le projet d'ouverture d'un sentier de randonnée pédestre reliant le village (rue des rives) au chemin de fongarrigue, qui sera inscrit au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée.
- la validation de la convention de passage du chemin de randonnée pédestre sur une parcelle du Domaine public EDF par délibération du Conseil Municipal du 28 novembre 2018.

Il propose à l'Assemblée de passer une convention avec les propriétaires des parcelles privées traversées par ce chemin de randonnée.

Il présente à l'Assemblée les termes de la convention qui stipule les Droits, obligations et responsabilités des cocontractants, dont la durée est de 6 ans avec possibilité de reconduction pour une durée similaire, ou de dénonciation suivant un préavis de 3 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **approuve les termes de la convention** (projet et plan annexés à la présente)
- **autorise M. le Maire à procéder à sa signature avec les propriétaires concernés.**

Le Conseil Municipal jeune sera invité à faire des propositions de dénomination du sentier.

IV- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Délibération 04/2019

• ACQUISITION FONCIÈRE PARCELLE C n° 262

En date du 28 décembre 2018, la Commune a réceptionné une demande d'intention d'aliéner concernant 2 identités foncières : une maison d'habitation, place de la Mairie et un terrain non attenant.

Ce terrain cadastré section C n°262 se situe sur un emplacement réservé entre la RD 13 et le site élémentaire, en vue de réaliser une extension de l'école ou du parking.

La Communauté d'agglomération a été informée.

M. le Maire a rencontré l'acquéreur pour lui faire part de l'intention de la Commune d'acquérir ce terrain.

M. le Maire expose à l'assemblée la proposition écrite des acquéreurs M. et Mme MAUCOURANT Gérard du 28 janvier 2019, de vendre à la Commune la parcelle cadastrée section C 262, sise 104 route de Lagrave, d'une contenance de 224 m² au prix de 4 500 €, avec prise en charge des frais par la Collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide d'acquérir la parcelle C n°262 d'une contenance de 224 m² au prix de 4 500 € avec prise en charge des frais notariés par la Collectivité.**
- **mandate M. le Maire pour finaliser la procédure administrative de cette acquisition et signer l'acte authentique ainsi que toutes les pièces afférentes à ce dossier.**

V - DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIENER :

M. le Maire rend compte à l'assemblée des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles, il a renoncé au droit de préemption :

- Immeuble bâti – Section ZM n° 12 et n° 228 – 9311 m² -
Petit chemin de Lauder
Prix : 142 000 €

MAIRIE DE BRENS

➤ Séance du 28 janvier 2019

- Immeuble bâti - Section ZN n°105 – 2510 m²
Chemin de Lamillasole
Prix : 150 000 €
- Immeuble non bâti - Section ZN n°140 et n° 141 – superficie totale : 2790 m² - superficie cédée : 846 m²
Impasse St-Fons
Prix : 57 500 €
- Immeuble bâti - Section ZD n°107 et n°111 – superficie totale : 772 m² -
Pendariès-bas
Prix : 150 000 €

VI - QUESTIONS DIVERSES

- Visite de 3 stations d'épuration de type filtre planté de roseaux (LOUPIAC – SIEURAC – LASGRAÏSSES) prévue le 7 février 2019. RDV à 8h30 à la Mairie de Brens pour covoiturage.
- Mme ITRAC fait part de son départ dans les prochains mois au Canada pour s'y installer avec sa famille.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Maire

NOMS et PRENOMS	SIGNATURES	NOMS et PRENOMS	SIGNATURES
<u>MAIRIE DE BRENS</u> TERRAL Michel ➤ <u>Séance du 28 janvier 2019</u>		TERRASSIE Jean-Claude	
DAL MOLIN Jean-Charles		SALVADOR Jean-Marc	
ITRAC Sandrine		MANDIRAC Françoise	
RANJEVA Catherine		BODHUIN Maryline	
BLANC Florence		BOUCHER Patrick	
BONNEMAIN Jean-Michel		BESNARD Marc	
BOUSQUET Thierry		BONNEFOI Yvon	
MOSTARDI Daniel			